

# Acat France édite une brochure anti-police payée par nos impôts, et distribuée dans les églises !!!

écrit par Christine Tasin | 9 novembre 2021





*Des amis qui ont récemment visité l'église de Bussy St Georges (Seine-et-Marne) y ont trouvé une brochure édifiante qu'ils m'ont envoyée !*

**Brochure tout simplement destinée à nuire à l'image de la police française.**

**C'est un véritable scandale qu'il faut faire connaître et dénoncer. Je compte sur vous !**

## **1 Qu'est-ce que L'ACAT ?**

### **Leur propre définition et présentation :**

*L'ACAT est une ONG oecuménique de défense des droits de l'homme créée en 1974. Association loi 1901, elle est reconnue d'utilité publique et d'éducation populaire.*

*L'ACAT a pour but de combattre partout dans le monde les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la [torture](#), les [exécution capitales](#) judiciaires ou extra-judiciaires, les [disparitions](#), les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides.*

*L'ACAT est une ONG chrétienne fondée en 1974 par deux femmes protestantes pour construire un monde sans torture ni peine de mort, où la dignité de chacun est respectée. Ce combat se mène aussi en France contre les usages illégaux de la force par des policiers ou des gendarmes. C'est pourquoi l'ACAT agit, sensibilise et mobilise pour que ces violences illégitimes soient sanctionnées*

<https://www.acatfrance.fr/qui-sommes-nous>

### **Captures d'écran de leur site Internet, qui disent tout ou presque :**

*Des campagnes juste un peu orientées... contre la police, contre le maintien de l'ordre, contre la France !*

# AGIR

Campagne "Rapport Mapping : à quand la justice en RDC ?"

Campagne "Maintien de l'ordre : à quel prix ?"

Campagne "Les victimes invisibles de la peine de mort"

Campagne "Vietnam, le connaissez-vous vraiment ?"

yses Campagne "Yémen. La France complice ?"

Campagne "Violences policières : brisons le silence"

er Signer

Soutenir une victime

Rejoindre

Militer

Se former

Prier & méditer

Association naturellement reconnue d'utilité publique... Ben voyons !

L'ACAT agit :

- dans le monde entier de manière impartiale. Sans distinction d'idéologie, de race, d'opinion, de religion.
- pour tous en toute indépendance, soutenue essentiellement par des dizaines de milliers de dons privés, adhésions, abonnements, vente de documentations, legs et donations. Elle ne subit aucune pression politique, religieuse ou financière.
- en toute transparence par un contrôle permanent du Comité de la charte pour le don en confiance et une validation de ses comptes par un Commissaire aux comptes indépendant.

Reconnue d'utilité publique, l'ACAT-France transmet ses comptes à ses ministères de tutelle (Ministère des Affaires étrangères et européennes, Ministère de l'Intérieur) et à la préfecture de Paris.

Evidemment défense sans concession des terroristes

« palestiniens » et dénonciation d'Israël !

En mettant hors la loi 6 des principales organisations palestiniennes qui travaillent sur les droits de l'homme et la protection des femmes, des enfants et de la terre,

## **Israël tente d'isoler la société civile palestinienne de la communauté mondiale.**

 ISRAËL PALESTINE

### **LETTRE À M. LE DRIAN : SOUTENEZ LES ONG PALESTINIENNES**

Le 02 / 11 / 2021

Vendredi 22 octobre, le ministère israélien de la Défense a désigné comme organisations terroristes six organisations non-gouvernementales (ONG) palestiniennes : Addameer Prisoner Support and Human Rights Association, Al-Haq Law in the Service of Man (Al-Haq), Bisan Center for Research and Development, Defense for Children International-Palestine (DCI-P), Union of Agricultural Work Committees (UAWC) et Union of Palestinian Women's Committees (UPWC). Nos organisations déplorent vivement cette décision et expriment leur pleine solidarité avec les six ONG palestiniennes ciblées.

[> LIRE LA SUITE](#)

## 2 Leur scandaleuse campagne anti-police !

**Il s'agit pour l'association de « déconstruire des idées reçues » sur les droits et devoirs des policiers... qui auraient trop de droits dont ils abuseraient...**

Admirez les arguments utilisés pour déconstruire les idées reçues... Pour Acat, rien ne justifie la violence des policiers, d'ailleurs, c'est simple, nous vivons dans une société apaisée, tranquille, bien moins violente qu'avant...



### **LES POLICIERS FONT FACE À PLUS DE VIOLENCES QU'AVANT**

Les forces de l'ordre justifient parfois l'usage excessif qu'ils font de la force par une augmentation des violences commises à leur égard. Cet argument doit être relativisé car les sociétés contemporaines sont de moins en moins violentes. Par exemple, pour les manifestations, la

Si on en croit ACAT, les Traoré ont raison de dire que le violeur de détenu Adama est un petit ange qui devait fuir et que les policiers devaient s'abstenir d'immobiliser...

## LE RECOURS À LA FORCE NE PEUT PAS DEVENIR DE LA TORTURE

Le recours à la force est constitutif de mauvais traitement lorsqu'il ne respecte pas les principes de légitimité, de proportionnalité, de nécessité et de précaution (voir p.7).

Le seuil de torture est atteint lorsque :

- ★ le recours à la force vise intentionnellement à infliger une douleur ou souffrance, dans le but de punir, intimider, obtenir des aveux ou des informations, etc. ;
- ★ la personne n'a pas la possibilité de fuir ou d'échapper au traitement infligé (situation d'impuissance).



Les cas de torture et de mauvais traitements ne sont pas réservés aux pires dictatures, mais interviennent aussi dans des pays démocratiques, dont la France. Pourtant, le discours des autorités politiques tend à nier cette réalité, voire à contester le droit de questionner les interventions des forces de l'ordre.

Et celle-là, elle est pas belle ? Quand on sait que, pour les associations droidelhomistes attacher les mains derrière le dos avec des menottes, tirer sur un délinquant en fuite c'est de l'abus de pouvoir et de la torture, il ne reste plus aux policiers u'à leur faire un gentil sourire en leur demandant poliment de s'arrêter de te monter dans le fourgon... Pour ACAT il est purement et simplement interdit aux policiers de faire usage de la force. Quant à torturer un Abdeslam pour lui faire avouer où sont ses complices de Daesh qui s'apprêtent à générer une hécatombe... surtout pas. On sait depuis la guerre d'Algérie que tous ceux qui ont torturé les fellagas pour savoir où était la bombe qui allait faire des centaines de victimes civiles passent non pas pour des sauveurs et des héros mais pour des assassins. A cause de dégénérés comme ces ONG et autres associations qui inversent tout.

*La torture et les traitements cruels, inhumains ou de gradants sont prohibés en tout temps et en tous lieux, y compris dans le contexte de la lutte anti-terroriste, d'émeutes violentes ou de manifestations illicites.*

Quant aux armes non létales... on sait grâce à Macron qui a effectivement fait tirer sur de simples Gilets jaunes avec des LBD, entre autres, en éborgnant -au sens propre- un nombre ahurissant qu'elles peuvent être ô combien dangereuses... mais quand on voit les exemples pris par ACAT pour les non dénoncer... [nulle Fiorina](#), que de vrais malfaisants !

**Mostapha Ziani** ; il venait de blesser un de ses voisins à coups de couteau, il a été tué par un tir de flash ball de légitime défense par le policier à qui il venait d'envoyer à la figure ce qu'il avait en main.

**Loïc Louise**: grosse bagarre entre Loïc Louise et ses cousins, ivres morts, sans parler du cannabis fumé,, les gendarmes appelés à l'aide obligés d'utiliser le taser pour calmer Louise qui les agresse. Qui mourra peu après sans que jamais le lien entre le taser le décès n'ait pu être prouvé.

**Rémi Fraisse** : militant écolo il meurt suite au tir d'une grenade offensive lors d'une manifestation contre le barrage de Sevens, pendant laquelle les forces de l'ordre avaient reçu force cocktails molotov, pierres, boulons (2 gendarmes blessés). Fraisse, aviné (1,5 g) était au milieu d'un groupe jetant des pierres, il a reçu une grenade offensive... lancée par un gendarme qui avait fait les sommations d'usage, mais sans mégaphone. Les gendarmes avaient reçu l'ordre d'être très fermes en cas de violence contre eux. « *Je tiens à préciser que le préfet du Tarn (...) nous avait demandé de faire preuve d'une extrême fermeté vis-à-vis des opposants par rapport à toute forme de violences envers les forces de l'ordre.* »

## ILS ONT ÉTÉ TUÉS PAR DES ARMES NON LÉTALES :



MOSTEPHA ZIANI,  
tué par un tir  
de Flashball  
en 2010



LOÏC LOUISE,  
tué par un tir  
de taser  
de 17 secondes  
en 2013



RÉMI FRAISSE,  
tué par une  
grenade offensive  
en 2014

Toute la brochure à télécharger : [brochure-mo-web-vf](#)

**3 C'est vous qui payez leur prose, leurs brochures,  
leur propagande anti-police, anti-France...**

# Mon don

## JE DONNE UNE FOIS

50 €

80 €

100 €

200 €

Montant libre

€

**Impôt sur le revenu**    Société

Votre don de 80 €, ne vous coûte que 27 € après réduction d'impôts de 66%, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Le surplus étant reportable 5 ans.

## DON IFI ET DÉFISCALISATION



Donner et pouvoir défiscaliser, c'est mettre votre générosité au service de vos valeurs. Vous pouvez réduire votre impôt de deux manières :

- Déduire 66% de votre don. Vous êtes soumis à l'Impôt sur le revenu , vous bénéficiez d'une réduction de votre Impôt sur le revenu égale à 66% du montant de votre don , dans la limite de 20% de vos revenus nets imposables.
- Déduire 75% de votre don. Vous êtes assujetti(e) à l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), **vous faites un don à la Fondation ACAT pour la dignité humaine**. Vous bénéficiez d'une réduction de votre IFI égale à 75% de votre don , dans la limite de 50 000 € de réduction.

**4 ACTION : écrivez aux journaux, aux députés, aux sénateurs, aux syndicats de police, à Darmanin, bien sûr, lui qui est si prompt à dissoudre des associations qui, comme Génération Identitaire, veulent juste le respect de la loi...et aux évêchés, diocèses et autres paroisses ! Et notamment à Bussy saint-Georges où a été découverte la brochure par qui le scandale arrive !**

Église catholique Notre-Dame-du-Val, Bussy Saint-Georges :

**Accueil téléphonique (secrétariat) : 01 64 66 39 92** (du lundi au vendredi de 10h à 12h et le mardi de 15h à 17h)

**Courriel**

**:**  
<https://www.notredameduval.fr/ndv4/index.php/alfcontacts?view=alfcontact>